

Sécurité des abris temporaires –

Services de gestion
des risques de la
MSBA



Photo: Winnipeg Free Press

On a recours aux tentes et aux abris temporaires pour un grand nombre d'activités de plein air. Leur taille varie, allant de petites unités portatives à de très grandes unités d'une superficie de plusieurs centaines de pieds carrés. La sécurité des tentes et des abris temporaires préoccupe de plus en plus en raison de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des accidents qui se produisent. Selon une étude récente du secteur des assurances, les tentes se classent au deuxième rang pour la fréquence des accidents et au quatrième rang pour leur gravité parmi tous les types d'équipement proposés en location et qui ont été mis en cause dans des accidents ou des incidents ayant donné lieu à des réclamations.

Les rapports d'assurance font état de nombreux décès de personnes qui ont fait des chutes d'une certaine hauteur ou qui sont entrées en contact avec des lignes électriques pendant l'installation, ou encore de décès attribuables à des incendies à l'intérieur de telles structures. Une mauvaise installation, un entretien déficient, le mauvais temps, ainsi que les possibilités de glisser, de trébucher et de tomber influent sur l'utilisation sécuritaire des tentes et des abris temporaires.

Précautions d'emploi des tentes et des abris temporaires

Il est préférable de louer ou d'acheter une tente ou un abri temporaire de fournisseurs connus, dont les modèles ont fait leur preuve, qui présentent de faibles risques et qui ont fait l'objet de peu de rappels. L'installation conforme d'une tente ou d'un abri temporaire est indispensable à la sécurité de la structure.

Assurez-vous de collaborer avec l'autorité compétente. L'inspecteur local des incendies doit approuver l'installation par écrit.

Une tente semi-permanente ne doit pas demeurer en place pour plus de 180 jours.

Emplacement :

- Visiter les lieux – Avant d'installer une tente, il faut visiter le lieu prévu afin de déterminer s'il est approprié (éloigné des lignes électriques et téléphoniques, des arbres, etc.).
- Obtenir les permis requis et consulter les responsables du bâtiment avant de procéder à l'installation.
- S'assurer que la zone et la surface sont appropriées et que le système de drainage est adéquat en cas de pluie ou de neige fondante.
- Vérifier s'il y a des installations souterraines de services publics pour faire en sorte que les piquets d'ancrage n'entrent pas en contact avec ces installations.
- Vérifier s'il y a des installations aériennes pour éviter les contacts directs lors de l'installation.
- Ne pas bloquer la voie d'accès utilisée par les pompiers.
- Ne pas installer la tente à moins de 20 pieds (six mètres) d'une école ou d'autres bâtiments.
- Ne pas bloquer les sorties d'autres bâtiments.
- S'assurer qu'il n'y a pas de produits combustibles dans un espace d'au moins 10 pieds (trois mètres) autour de la tente.

décembre 2020

Construction et installation de la tente :

- La tente doit être fabriquée de matériaux conformes aux normes du Manitoba en matière d'incendie relativement à l'ignifugation et à la propagation du feu.
- L'installation de la tente doit être confiée à un installateur qualifié pour installer, arrimer et supporter de grandes tentes.
- Il est recommandé de louer une tente d'un concessionnaire qualifié qui dispose de personnel spécialisé dans l'installation.
- Le concessionnaire doit détenir une couverture d'assurance responsabilité d'un minimum de cinq millions de dollars et fournir un certificat d'assurance indiquant que la division scolaire est assurée.
- Les tendeurs et les câbles d'ancrage doivent être entourés d'une gaine ou de signalisations de couleur fluorescente pour minimiser les risques de trébucher ou de tomber autour de la tente.

Sécurité incendie :

- La tente doit être fabriquée de matériaux conformes aux normes du Manitoba en matière d'incendie relativement à l'ignifugation et à la propagation du feu.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur d'une tente ou à une distance de moins de 20 pieds (six mètres) de la structure, et une affiche indiquant qu'il est interdit de fumer doit être apposée.
- Un extincteur d'incendie doit se trouver à l'intérieur de la tente.
- **Il est interdit d'utiliser un appareil de chauffage à l'intérieur de la tente.**
- Il est interdit d'utiliser des décorations qui pourraient compromettre la stabilité structurelle de la tente ou présenter un risque d'incendie.

Conditions météorologiques :

- Si de mauvaises conditions météorologiques font en sorte que la tente ne puisse pas servir d'abri, il faut procéder immédiatement à son évacuation (on peut obtenir du fabricant la capacité de résistance au vent de la structure).
- Le poids de la neige peut entraîner l'effondrement de la tente.
- Il faut effectuer régulièrement des vérifications de l'accumulation de neige et de glace sur le toit.
- Il faut tenir un registre de toutes les inspections et de tous les travaux d'enlèvement de la neige ou de la glace afin de limiter la responsabilité.

Quelques lignes directrices pour limiter la propagation de la COVID-19 :

- Limiter le nombre de personnes dans la tente (déterminé par sa dimension).
- Limiter le nombre d'élèves et d'enseignants dans la tente et à chacune des tables (s'il y en a).
- Installer les tables et les chaises à une distance d'au moins six pieds (1,8 mètre) l'une de l'autre.

- Nettoyer et désinfecter fréquemment les tables, les chaises et tous les points de contact.

Installation de tentes et de marquises de petites dimensions (utilisation temporaire seulement)

- Généralement, les petites tentes ne nécessitent pas d'ancrage, et les structures autoportantes peuvent être installées et démontées sans l'aide d'un professionnel
- Les utilisateurs doivent cerner tous les risques possibles dans la zone où la tente sera installée (lignes électriques et téléphoniques, arbres, etc.). Il faut manier et placer les piquets de la tente avec prudence.
- Il faut un espace d'au moins 10 pieds (trois mètres) autour de la tente où il n'y a pas de produits combustibles.
- Il faut appliquer les mêmes lignes directrices pour une tente installée à long terme dans la mesure du possible et du raisonnable.

Utilisation sécuritaire de tentes

Éviter les modifications : Les concessionnaires qui assurent l'installation d'une tente doivent informer leurs clients des consignes de sécurité une fois l'installation achevée. Il ne faut pas modifier les piquets et les pieux en aucune façon après l'installation. Il ne faut pas attacher quoi que ce soit à la tente ou à la structure qui pourrait compromettre l'intégrité structurelle ou comporter un danger (comme un dispositif d'éclairage). Les installations de longue durée doivent faire l'objet d'une inspection périodique visant à documenter l'intégrité de la structure..

Conditions météorologiques : Les utilisateurs de tentes et de structures temporaires doivent tenir compte des prévisions météorologiques. Environ 70 % des réclamations d'assurance relatives à des tentes sont liées aux conditions météorologiques. Si elles deviennent difficiles au point où la tente ou la structure temporaire ne doit pas être utilisée comme abri, il faut procéder à son évacuation immédiate. Le fabricant doit pouvoir indiquer la résistance au vent de la structure. La charge de neige peut aussi s'avérer problématique. Il faut effectuer des vérifications régulières et veiller à l'enlèvement des accumulations de neige.

Appareils utilisés à l'intérieur de la structure : L'école doit contrôler les appareils qui sont utilisés à l'intérieur d'une tente ou d'une structure temporaire. **Il est interdit d'utiliser un dispositif de chauffage conformément aux lignes directrices du MSIP.** Les feux de camp à l'extérieur sont également interdits.

Câblage électrique : Il est interdit d'utiliser des câbles électriques conformément aux lignes directrices du MSIP.

Décorations : Il est interdit d'orner la tente ou la structure temporaire de décorations qui pourraient compromettre sa stabilité structurelle.

Sorties/Taux d'occupation : La capacité de sortie doit être conforme aux exigences relatives au taux d'occupation de la tente. Il est important de déterminer le nombre de personnes pouvant se trouver dans l'espace pour que le nombre de sorties soit compatible avec la capacité nécessaire. La distanciation sociale sera requise, de même que le port de masques et l'utilisation de désinfectants.